

Gratuits : soins dentaires courants pour aînés admissibles

Le Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés offre des soins dentaires de grande qualité à tous les aînés qui y sont admissibles.

Admissibilité

Vous pourriez être admissible au programme si vous :

- avez 65 ans ou plus
- êtes un résident de l'Ontario
- avez un revenu net annuel de 22 200 \$ ou moins pour une personne seule ou un revenu net annuel combiné de 37 100 \$ ou moins pour un couple
- n'avez pas accès à aucune forme d'assurance dentaire (p. ex. assurance privée ou autre programme du gouvernement)

Obtention des soins dentaires

Les services de soins dentaires sont offerts par les Bureaux de santé publique, les centres de santé communautaire (CSC) et les centres d'accès aux services de santé pour les Autochtones (CASSA) participants, ainsi que les cliniques de soins dentaires mobiles de certaines régions.

Services compris

- Examens et évaluations
- Soins préventifs
- Services de restauration pour la réparation de caries et de dents cassées
- Radiographies
- Services de chirurgie buccale pour le retrait d'une dent ou de tissus anormaux
- Anesthésie
- Services d'endodontie pour le traitement d'une infection ou de la douleur
- Soins parodontaux pour le traitement des maladies et des affections de gencives

Dentiers

Les services de prothèses, y compris les dentiers, sont partiellement couverts. Veuillez vous adresser au Bureau de santé publique de votre région pour en savoir plus.

Soumission d'une demande

Il existe plusieurs façons de soumettre une demande au Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés :

- Remplissez votre demande en ligne à l'adresse ontario.ca/soinsdentairespouraines
- Imprimez, remplissez à la main et envoyez votre demande par la poste
- Rendez-vous au Bureau de santé publique de votre région ou à l'un des CSC ou des CASSA participants pour obtenir un formulaire de demande ou de l'aide pour remplir votre demande

Demande approuvée

Une fois que votre demande est approuvée, vous recevrez par la poste une trousse d'accueil et une carte de soins dentaires. Pour obtenir des services, présentez cette carte au Bureau de santé publique, au Centre de santé communautaire ou au Centre d'accès aux services de santé pour les Autochtones qui vous offre les services.

Vous serez avisé chaque année de votre admissibilité pour pouvoir continuer de participer au programme, ou de la façon de soumettre une nouvelle demande au programme, s'il y a lieu.

Des questions?

Téléphonez au 416 916-0204
Sans frais 1 833 207-4435
ATS 1 800 855-0511